



L'Avantage Votre journal, no. Vol. 20 n° 22
Culture, mercredi 4 novembre 2015, p. 27

Le Paradis reçoit 100 000 \$

Adeline Mantyk

RÉNOVATIONS. La Coopérative de solidarité Paradis vient de recevoir une aide financière du gouvernement du Québec en vue de travaux de rénovations et de mise aux normes du bâtiment. Ces travaux ne remettent pas en cause le déménagement futur de la Coopérative.

«Les travaux se résument essentiellement à changer le versant sud de la toiture pour éviter les infiltrations d'eau qui nuiraient à l'ensemble du bâtiment », explique Cybel Chagnon, directrice de la Coopérative. «L'année, dernière, nous avons remédié temporairement à la situation, mais cette année, il fallait réellement rénover».

Les travaux, jugés urgents, permettront d'assurer le maintien des activités de la Coopérative et de garantir un espace sécuritaire et convivial aux visiteurs : «Nous ferons changer également, entre autres, l'isolation, la ventilation, quelques travaux de maçonnerie, mais très peu de chose à l'intérieur du bâtiment. Le système électrique ne répondant plus aux normes d'un ancien cinéma, devra aussi être modifié», précise la directrice.

Le projet totalise 142 900 \$. La participation du ministère de la Culture et des Communications, en vertu de son programme Aide aux immobilisations, représente 70 % du coût total des travaux. La Coopérative de solidarité Paradis complète le financement du projet.

redaction_rimouski@tc.tc

Encadré(s) :

LA CATHÉDRALE N'EST PAS ÉCARTÉE

Si le futur déménagement n'est pas prévu dans l'immédiat, le Paradis travaille toujours de concert avec le Comité cathédrale, la Fabrique et des architectes sur l'éventuelle installation de la Coop dans la Cathédrale de Rimouski : «Nous en sommes à l'étape de l'étude de vérification de faisabilité de ce projet. Après la réfection de la Cathédrale, une mise aux normes des bâtiments serait à considérer avant de penser à l'intégration de nos locaux à l'espace disponible», de préciser Cybel Chagnon, qui souligne qu'il faut toutefois attendre le rapport déposé par la Société rimouskoise du patrimoine, qui permettrait un éventuel financement pour la restauration de la Cathédrale.

© 2015 L'Avantage Votre journal. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20151104-AGJ-0034

PUBLI-C news-20151104-AGJ-0034

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-12-01**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.